

# La feuille de route de l'après-G20

La Suisse a fait des concessions importantes. Son objectif doit être maintenant d'obtenir égalité de traitement et réciprocité.

PHILIPPE BRAILLARD\*

Bien qu'elle ait décidé, le 13 mars dernier, de lever ses réserves sur l'article 26 du modèle de convention fiscale de l'OCDE et d'étendre ainsi l'entraide administrative internationale à l'évasion fiscale, la Suisse se retrouve, à l'issue du G20, sur une liste grise préparée par le secrétariat de l'OCDE et désignant les centres financiers n'ayant pas encore substantiellement appliqué les engagements pris en matière de lutte contre l'évasion fiscale. Pour les membres du G20, notre pays doit encore démontrer qu'il concrétise bien cet engagement par la conclusion de nouvelles conventions fiscales avec les pays tiers, en étendant ainsi l'entraide administrative aux cas d'évasion fiscale.

En revanche, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Chine, Jersey, Guernsey et l'île de Man figurent sur une liste blanche des Etats considérés comme appliquant les standards internationalement acceptés en la matière.

## Comment évaluer cette situation ?

• **Tout d'abord**, les Etats ont aujourd'hui besoin d'énormes ressources pour consolider leurs systèmes financiers défaillants et relancer leurs économies et il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'ils cherchent à récupérer par tous les moyens les recettes qui

leur échappent en raison de l'évasion fiscale de leurs contribuables.

• **Ensuite**, la lutte sans merci déclarée contre le secret bancaire relève en bonne partie du plus pur populisme car, en stigmatisant les moutons noirs que représentent pour eux les paradis fiscaux, les dirigeants de plusieurs grands pays cherchent à détourner l'attention de leurs propres échecs ou de leur impuissance. Les sidérantes déclarations du président français, se présentant en justicier et annonçant triomphalement à l'issue du G20 la mort du secret bancaire, sont à cet égard symptomatiques.

• **En outre**, en s'attaquant au secret bancaire et aux paradis fiscaux dont on fait parfois croire qu'ils seraient à l'origine de la crise mondiale, on détourne l'attention des vraies causes de la crise et des difficultés que l'on a à s'entendre sur des réponses communes. Certes, plusieurs décisions ont été annoncées au G20. Mais, à l'exception de quelques mesures de régulation (à commencer par la création d'un Conseil de stabilité financière issu de l'actuel Forum de stabilité financière), la plupart des mesures annoncées à grand fracas relèvent avant tout d'un habile effet d'annonce présentant comme nouveaux des moyens fi-

nançiers pour l'essentiel déjà engagés.

• **Enfin**, les listes établies par le secrétariat de l'OCDE sur mandat des seuls membres du G20 (et donc sans véritable légitimité) manifestent une incroyable hypocrisie. En effet, en se concentrant sur le seul secret bancaire, auquel on attribue tous les maux, on néglige par là même toute une série d'autres conditions cadre qui non seulement permettent, elles aussi, l'évasion fiscale mais favorisent également le blanchiment d'argent sale et d'autres formes de criminalité financière transfrontalière. Alors que les règles prévalant en Suisse assurent une stricte identification de l'ayant droit économique des clients des banques (règle du «know your customer»), c'est loin d'être le cas dans un pays tel que le Royaume-Uni avec ses trusts et sa réglementation déficiente des prestataires de services financiers. Londres n'a ainsi pas besoin du secret bancaire puisque le droit britannique rend anonymes les ayants droit économiques qui se cachent derrière ceux-ci. Le Royaume-Uni a donc beau jeu de prôner urbi et orbi l'échange automatique d'Informations qui n'est dans ce cas qu'une pure farce. Quant aux conditions cadre régnant aux Etats-Unis dans des Etats tels que le Delaware, le

Nevada et le Wyoming, elles empêchent toute identification des clients étrangers et font de ces Etats des centres financiers offshore de premier plan accueillant des centaines de milliers d'entités juridiques totalement opaques. Les deux plus grands centres financiers du monde (Etats-Unis et Royaume-Uni), qui se font les chantres de la lutte contre les paradis fiscaux alors qu'ils attirent eux-mêmes les capitaux étrangers fuyant le fisc et cherchent à défendre bec et ongles leurs propres places financières en affaiblissant les centres concurrents, ressortent ainsi blancs comme neige de cette évaluation G20/OCDE puisqu'ils figurent sur la liste blanche des pays parfaitement coopératifs. «Selon que vous soyez puissants ou misérables, les jugements de la Cour vous rendront blancs ou noirs» (Jean de La Fontaine).

## Quelle stratégie adopter maintenant ?

Dans de telles circonstances, il serait dangereux de se résigner, car il ne faut pas oublier que, face au fort, le faible n'est pas sans ressources et qu'une stratégie fondée sur la lucidité et l'intelligence peut être gagnante.

• **En premier lieu**, il faut cesser de penser que, si la Suisse avait été membre de l'Union européenne, elle n'aurait pas été si

isolée et aurait pu bien mieux se défendre face aux attaques contre son secret bancaire. Les faits démentent catégoriquement un tel raisonnement puisque le Luxembourg et l'Autriche, tous deux membres de l'UE, ont subi exactement le même sort que la Suisse.

• **Deuxièmement**, la Suisse doit définitivement reconnaître que sa distinction entre évasion et fraude fiscales, qui relève certes de sa seule souveraineté pour ce qui est de son ordre interne et donc des personnes et entités résidant sur son territoire, ne peut plus être imposée au reste du monde et que la décision prise le 13 mars dernier était, vu les circonstances, inévitable et justifiée.

• **Troisièmement**, si elle ne veut pas sortir perdante de cette situation, la Suisse doit s'engager résolument dans la mise en œuvre des engagements pris en négociant ses conventions de double imposition avec les pays tiers qui le souhaitent. Elle doit toutefois le faire avec intelligence et pugnacité, en exigeant de ses partenaires qu'ils acceptent en retour dans leur propre pratique l'instauration de conditions équivalentes et applicables à toutes les places financières. En effet, si l'on veut lutter internationalement et efficacement contre l'évasion fiscale, il

convient que tous les Etats le fassent honnêtement, en adoptant tous sans exception des règles égales ou d'effet équivalent et en les appliquant sans restriction (level playing field). Nos experts et diplomates devront ainsi fourbir soigneusement leurs armes en faisant preuve d'une parfaite connaissance non seulement des règles existant chez nos partenaires mais aussi et surtout de la manière dont elles sont effectivement mises en pratique.

Si, lors de ces négociations, les pays anglo-saxons, qui se sont accordés à eux-mêmes un certificat de parfaite conduite (liste blanche), refusaient de mettre en question leurs conditions cadre telles que les trusts, en proclamant qu'elles sont parfaitement respectables et légitimes et qu'elles ne représentent en rien des instruments favorisant l'évasion fiscale, il ne resterait alors plus à la Suisse qu'à introduire ces mêmes instruments dans son ordre juridique interne. Forte de ce certificat de haute moralité décerné à ce genre d'instrument par les grands de ce monde, elle pourrait ainsi lutter à armes égales avec ses concurrents et assurer la compétitivité de sa place financière, si importante pour son économie et pour le bien-être de ses citoyens.

\* Université de Genève